

## Fédération Française d’Aviron

Olympiade 2017 – 2020

### **Stratégie pour le haut niveau, grands principes de sélection**

#### **Préambule**

Les équipes de France d’aviron ont remporté de nombreuses médailles mondiales et européennes durant l’olympiade qui s’est terminée à la fin de cet été. À Rio, théâtre des Jeux Olympiques et Paralympiques, trois médailles, dont une en or, ont été acquises par nos représentants.

Le bilan de ce cycle est ainsi globalement positif et la fédération félicite les rameuses et rameurs qui ont représenté dignement la France sur tous les bassins de compétition du Monde.

Les rameurs poids légers ont marqué cette olympiade par leurs nombreux succès. Les femmes ont franchi une étape décisive sur la voie de la performance qui devra être confirmée. Les hommes toutes catégories devront retrouver le chemin du podium.

Il nous faut désormais appréhender, avec lucidité et ambition, la nouvelle olympiade qui conduira les meilleurs d’entre vous aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo en 2020.

L’olympiade 2017-2020 doit être abordée par chacun d’entre nous, rameurs (ses) et encadrement, avec humilité et ambition, celle de gagner, mais aussi avec la volonté de partage, d’échange et d’écoute, afin que chacun puisse exprimer son meilleur potentiel.

#### **Stratégie pour le haut niveau et objectif généraux**

La FFA est déjà engagée dans la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2020 à Tokyo.

La fédération a pour ambition de qualifier le plus grand nombre d’équipages performants et de remporter aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo plusieurs médailles dont au moins une en or.

Les championnats du Monde senior qui se dérouleront à Linz (Autriche) en 2019 constitueront un événement particulier à une année de l’échéance majeure. Les équipages français devront avoir à cœur, outre l’accession au podium, d’y obtenir leur qualification Olympique ou Paralympique.

Il est souhaitable de ne pas avoir à participer à la régates de qualification qui sera organisée en 2020 pour obtenir d’éventuels quotas qui n’auraient pas été acquis en 2019. L’année 2020 pourrait alors être pleinement consacrée à la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques pour les équipages déjà qualifiés.

Pour les secteurs seniors toutes catégories, poids légers et handi-aviron, les embarcations Olympiques et Paralympiques concentreront toute l’attention de la fédération.

En senior toutes catégories, notamment chez les hommes, la fédération souhaite s'inscrire dans une démarche progressive et durable, pour la conquête à terme de podiums mondiaux et Olympiques dans les embarcations emblématiques de notre sport : prioritairement le huit, mais également en fonction de l'élévation du niveau des performances individuelles, le skiff.

Au delà de cet objectif ambitieux, la FFA réaffirme sa détermination pour l'acquisition de médailles mondiales et Olympiques dans les autres épreuves Olympiques plus traditionnellement disputées par les équipes de France.

Afin de préparer la relève de notre élite et si cela est justifié par leur niveau sportif, des équipages seront engagés en coupe du Monde, aux championnats d'Europe voire du Monde dans les épreuves non Olympiques.

Les collectifs senior U23 et junior seront constitués dans une double perspective, celle de remporter des médailles mondiales, mais également de former des rameuses et rameurs de haut niveau senior A.

Pour tous les secteurs, les collectifs préparés pour les grandes échéances internationales, championnats d'Europe, du Monde et des Jeux Olympiques ou Paralympiques, seront déterminés chaque année après les championnats de France en bateaux courts. La sélection des sportifs (ves) composant ces collectifs sera déterminée en fonction :

- Des performances individuelles réalisées par les rameuses et les rameurs aux championnats de France en bateaux courts et lors des tests hivernaux,
- De l'homogénéité du niveau sportif atteint par les sportifs susceptibles d'être réunis au sein d'un équipage,
- Des facteurs humains participant à la dynamique de groupe indispensable à la performance du plus haut niveau,
- De la complémentarité technique qui doit être recherchée au sein de chaque équipage,
- Des informations recueillies lors des stages et des regroupements et pendant l'activité régulière organisée au sein des Pôles France,
- De la réalisation de l'ensemble des bilans demandés dans le cadre de la surveillance médicale réglementaire et du respect de la réglementation en matière de lutte contre le dopage.

Chaque année, les équipages, constitués dans chacune des catégories (senior toutes catégories et poids légers, handi-aviron, senior U23 et junior) pour la saison internationale, devront avoir démontré leur potentiel d'accès à une finale A des championnats du Monde lors des compétitions internationales de la saison en cours et/ou à l'occasion de la course « handicap » du stage terminal pour être sélectionnés aux dits championnats du Monde.

Pour chaque nouvelle saison sportive de l'olympiade, un avenant annuel au présent document précisera certaines modalités (objectifs annuels, calendrier des stages et compétitions, calendrier des tests...) et sera validé par le comité directeur de la FFA chaque année pour la suivante au début de l'hiver.

## **Grands principes de sélection en équipe nationale**

### **■ Obligation de participer aux étapes du chemin national de la sélection**

Le chemin national de la sélection est constitué de l'ensemble des tests hivernaux, au sol, en musculation, à l'ergomètre et en bateaux. Il est conclu par les championnats de France en bateaux courts.

Participer aux étapes décrites dans l'avenant annuel des règles de sélection est obligatoire pour tous les rameurs et rameuses candidats à une sélection en équipe de France, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le chef du secteur concerné et validée par le DTN.

#### ■ Modalités de passation des tests

La réalisation de tous les tests ou contrôles inscrits dans les règles de sélection (avenant annuel) doit être validée par un conseiller technique de la FFA ou par une personne dûment mandatée et habilitée par le DTN. Ce cadre sera responsable de la transmission des résultats à la FFA dans les délais impartis.

#### ■ Surveillance médicale réglementaire

Tout (e) sportif (e) candidat (e) à une sélection en équipe de France devra se soumettre à une surveillance médicale réglementaire. Chaque sportif (ve) devra avoir réalisé l'ensemble des examens de la surveillance médicale réglementaire avant le début du stage terminal de préparation de la compétition de référence retenue comme objectif prioritaire de la saison pour la catégorie à laquelle il (elle) appartient.

#### ■ Sélection des rameurs (ses)

L'ensemble des collectifs de préparation des équipes de France senior A, U23, handi-aviron et junior A et B sera déterminé par le Directeur Technique National après les championnats de France en bateaux courts au regard des performances individuelles, en 1X ou en 2-, réalisées depuis le début de la saison. Pour toutes les catégories, la réalisation d'une performance significative (place et performance chronométrique) lors de ces championnats constituera une étape primordiale, mais non suffisante, pour une sélection en équipe nationale.

#### ■ Responsabilité de la préparation et de la sélection

Le Directeur Technique National a la responsabilité de préparer et sélectionner les sportifs (ves), de former et de préparer les équipages. Le Directeur Technique National propose au Président de la FFA, pour validation, les sélections nominatives des rameuses et rameurs et des équipages composant les équipes de France.

#### ■ Informations

Les informations portant sur les règles de sélection seront communiquées aux sportifs (ves) concerné(e)s et seront consultables sur le site Internet de la FFA.

Patrick RANVIER  
Directeur Technique National